

CENTRE DE LOISIRS DE ROMORANTIN

PROTOCOLE SANITAIRE

1) Ouverture et fonctionnement :

- Les horaires et les modalités d'accueil restent les mêmes, remplir la fiche de préinscription téléchargeable sur le site internet : centredeloisirs.romorantin@wanadoo.fr.
- Les journées d'absences non justifiées seront facturées, sauf sur présentation d'un justificatif médical ou pour raisons exceptionnelles.
- La restauration sera organisée à la cantine des Favignolles ou sous forme de pique-nique au centre ou à l'extérieur.
- **Le service de car le matin et le soir** n'est pas maintenu.
- Si vous avez besoin de passer au secrétariat, nous vous demandons de passer sans les enfants. **1 seule personne acceptée dans le bureau.**

2) Le protocole sanitaire :

Organisation :

- Les activités seront organisées par petits groupes.
- Les groupes constitués seront les groupes d'âges qui seront affectés à une salle d'activité pour toute la durée de l'accueil dans la mesure du possible.
- La garderie du matin sera organisée dans 2 salles. Une salle pour les enfants de maternelle et une salle pour les enfants de primaire.
- La garderie du soir sera organisée dans une salle ou deux selon les effectifs.

Les locaux et l'hygiène :

- Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, robinets, chasse d'eau, interrupteurs, lavabos, loquets,) seront quotidiennement désinfectés avec un produit virucide le soir par un agent d'entretien.
- Les fenêtres extérieures seront ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles et autres locaux occupés pendant la journée.

La distanciation sociale :

- Aucune règle de distanciation sociale ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (Salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc...) ou dans les espaces extérieurs. En revanche la distanciation physique d'au moins un mètre doit être maintenue entre les mineurs de groupes Différents, ainsi qu'entre les encadrants et les mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face.

Le lavage des mains :

- Il sera réalisé à l'arrivée au centre, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
Il peut être effectué sans mesure de distance physique entre les mineurs d'un même groupe.

Chaque salle sera équipée en flacons ou en distributeurs de solutions hydro alcooliques qui pourront être utilisés par les mineurs sous le contrôle d'un encadrant.

Le port du masque :

- Il est obligatoire pour les mineurs de plus 11 ans lors des déplacements (vers le point de restauration, les salles d'activités, en sortie, etc...)
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Les activités :

- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jouets, crayons, etc...) est permise lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation).
- Les sorties sont autorisées sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès aux lieux d'activités.

3) L'Accueil de vos enfants au centre de loisirs :

- Prévoir des vêtements simples favorisant l'autonomie et un sac pour y ranger son manteau, sa bouteille d'eau, un paquet de mouchoir et une casquette.. Merci de noter le nom de votre enfant sur chaque article.
- Ne plus amener de jouets de la maison.
- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre la température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37.8), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra être accueilli.

Quand vous déposerez vos enfants :

- Nous avons choisi d'ouvrir le grand portail pour faciliter la distanciation sociale, il sera fermé de 9h00 à 11h15 et de 13h30 à 16h30
- Devant chaque salle, une barrière sera installée pour inciter les parents et les enfants à respecter la distanciation d'un mètre MINIMUM.
- 1 animateur vous accueillera
- Vous ne serez pas admis sur les lieux d'activités des enfants, sauf pour des raisons exceptionnelles. Dans ce cas, les parents autorisés à rentrer dans une salle devront se munir d'un masque.

4) La conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 :

Tout symptôme évocateur d'affection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur. En cas de symptômes, les parents de l'enfant seront avertis et devront venir le chercher. L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.